



AUTORISATION PARENTALE OU TUTÉLAIRE École de plongée – Saison 2026-2027

Je soussigné(e) (Nom et prénom) :

Agissant en qualité de : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur / représentant légal

Autorise (Nom et prénom de l'enfant) :

Né(e) le : / / à adhérer au CSPG – AQUANATURE et à pratiquer les activités subaquatiques organisées par le club pendant la saison 2026-2027.

AUTORITÉ PARENTALE

Je certifie être titulaire de l'autorité parentale ou habilité(e) à représenter légalement le mineur. Lorsque l'autorité parentale est exercée conjointement, je déclare effectuer la présente démarche avec l'accord de l'autre titulaire et m'engage à informer le club de toute restriction ou opposition susceptible d'affecter cette autorisation.

SANTÉ – URGENCE

Je m'engage à signaler à l'encadrement toute information utile à la sécurité de mon enfant. En cas d'accident ou d'urgence, j'autorise le club à faire appel aux services de secours et à permettre sa prise en charge et son transport vers une structure de soins adaptée.

Personne à prévenir : Tél. :

ASSURANCE – INFORMATION OBLIGATOIRE

Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt de souscrire une assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut exposer le mineur. La licence FFESSM comprend une garantie de responsabilité civile pour les dommages causés à autrui ; elle ne remplace pas une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels subis par le licencié en l'absence de tiers responsable.

La FFESSM propose, par l'intermédiaire de son courtier fédéral Lafont Assurances, des garanties Individuelle Accident & Assistance distinctes et facultatives. Pour la saison 2026-2027 : Loisir 1 : 25,00 € ; Loisir 2 : 30,00 € ; Loisir 3 : 51,00 €. Les formules Top, incluant en plus une assurance voyage plongée, sont proposées à 48,00 €, 59,50 € et 99,00 €. Les niveaux de garanties, plafonds, exclusions et conditions applicables figurent dans le tableau des garanties et les documents contractuels fédéraux en vigueur.

Je reconnais avoir reçu cette information et avoir été mis(e) en mesure de consulter les garanties proposées. La souscription demeure volontaire et distincte de la licence.

Choix du représentant légal : ☐ Je souscris une garantie fédérale ☐ Je dispose d'une garantie équivalente ☐ Je ne souhaite pas souscrire d'assurance individuelle accident

DROIT À L'IMAGE

J'autorise le CSPG – AQUANATURE à photographier et/ou filmer le mineur dans le cadre de ses activités et à utiliser, reproduire et diffuser son image pour les besoins de la communication, de l'information et de la promotion des activités et actions de l'association, sur ses différents supports de communication, sans exploitation commerciale autonome.

ÉQUIPEMENT MINIMUM

Demandez-nous conseil avant d'acheter !!!

Pour le bien-être de votre enfant nous vous demandons de les équiper de :

- **Palmes** : la voilure doit impérativement être 2,5x plus longue que son pied (rayon plongée !).
- **Masque** : il doit tenir, posé sur le visage sans les lanières, par simple aspiration du nez.
- **Tuba** : l'embout doit être adapté à la dentition de votre enfant.
- **Tee-shirt type Lycra, rouge de préférence. Il facilite l'identification du groupe et tient chaud.** :

DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et confirme la présente autorisation pour la saison 2026-2027.

Fait à :

Le :

Nom du signataire :

Signature :

Références : Code du sport, art. L.321-1 et L.321-4 ; documentation juridique FFESSM ; grille tarifaire FFESSM 2026-2027 ; documents contractuels Lafont Assurances / FFESSM.